

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
20/09/2022

Dossier complet le :
05/10/2022

N° d'enregistrement :
G-2022-010128

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une voirie de desserte du lotissement de La Noé Verte à Ploërmel (56)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom LADIRAY

Prénom Jean-François

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Ploërmel

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick Le Diffon, Maire

RCS / SIRET

2 0 0 0 8 6 7 9 1 0 0 0 1 5

Forme juridique 7210

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Route d'une longueur de 260 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un passage de voirie depuis la rue du Val jusqu'à la rue de la Bande Perrière, au Nord du centre-ville de Ploërmel, afin de desservir le lotissement de la Noé Verte.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Ploërmel rencontre des difficultés liées à la circulation routière au Nord du centre-ville, notamment pour la desserte du lotissement de La Noé Verte.

Le projet vise à fluidifier le trafic routier en permettant d'accéder au lotissement par une seconde voirie (à l'heure actuelle, une seule voie d'accès permet l'entrée et la sortie du lotissement).

Le projet présente également un intérêt majeur vis-à-vis de la sécurité des personnes, en permettant d'éviter que la totalité du trafic routier transite à proximité de l'école primaire de La Noé Verte.

Ce nouvel axe favorisera de plus les déplacements doux au sein du lotissement, jusqu'à rejoindre la piste cyclable présente rue du Val.

Les résidents du Carré des Fées, n'ayant à ce jour qu'une seule voirie d'accès, seraient également desservis.

Le projet de voirie servira dans un premier temps à l'accès du chantier et à la construction des habitations. La création de cette voie évitera les mélanges de flux (engins de chantier, véhicules légers, vélos et piétons) pendant la durée des travaux. A ce jour, la fin du chantier d'aménagement du lotissement/de la ZAC de la Noé Verte est programmée en 2028. Par la suite, cet axe sera emprunté par des véhicules légers (VL), des vélos et les piétons.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une durée de 2 mois, au cours du 2ème trimestre 2023.

Il s'agit dans un premier temps de réaliser les terrassement et nivellement.

Puis la chaussée sera construite (asphaltage, signalisation, éclairage...).

Aucun ouvrage n'est nécessaire, pas de passage de cours d'eau ou autre sur la portion de voirie.

Les travaux n'entraîneront pas de perturbation au niveau de la circulation routière (aucune déviation).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans un premier temps l'accès servira d'accès à la zone de travaux de la Noé Verte (ZAC et habitations) et sera empruntée par des engins de chantier.

Par la suite, cet axe sera utilisé par les véhicules légers, les vélos et les piétons. Le trafic prévu sur la nouvelle voirie après mise en service est de l'ordre de 500 véhicules légers par jour (500 VL/jour).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	2 470 m ²
Longueur de la route :	260 mètres
Largeur :	9,50 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Noé Verte 56800 Ploërmel

(Parcelle ZI0152)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2 ° 2 3 ' 5 3 " 25 Lat. 4 7 ° 5 6 ' 2 4 " 87

Point d'arrivée :

Long. 0 2 ° 2 3 ' 4 1 " 02 Lat. 4 7 ° 5 6 ' 2 5 " 17

Communes traversées :

Ploërmel

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	D'après l'inventaire des zones humides du SAGE Vilaine, une zone humide est en partie présente sur la parcelle d'accueil du projet (validation de l'inventaire en 2017). Une étude spécifique, menée en 2022, a permis d'en re-délimiter les contours plus précisément. cf. plan en annexe 7
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Ploërmel est couverte par un plan de prévention des inondations, celui de l'Oust, prescrit en 2001 et approuvé en 2004. Le projet n'est pas situé dans une zone à risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site se situe à 7,3 kilomètres de la ZSC "Forêt de Paimpont" FR5300005
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'excédent de terre servira dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Noé Verte, à proximité immédiate.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il n'a pas été mis en évidence de milieu ou d'espèce d'intérêt communautaire sur l'emprise de l'aire d'étude lors de l'expertise écologique menée en 2022. Par conséquent, il semble très peu probable que le projet ait une incidence sur le zonage ZSC (Directive Habitat).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Imperméabilisation sur une prairie en partie humide. Emprise totale de la route : 2 470 m ² Emprise de la route sur la zone humide : 718 m ² cf. plan en annexe 8
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase travaux : trafic de véhicules lourds pendant les phases de terrassements et de construction ; circulation d'engins de chantier lors des travaux de la ZAC/lotissement. En phase d'exploitation : véhicules légers ; vélos ; piétons.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☐	En phase travaux : élévation des niveaux sonores diurnes due aux engins/matériels de travaux En phase d'exploitation : le bruit généré sera modéré du fait du faible trafic prévu (500VL/jour) ; la vitesse sur ce tronçon sera limitée à 30 km/heure.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux : les engins de chantier pourront engendrer des vibrations lors des travaux ; ces incidences sont plutôt faibles. En phase d'exploitation : non concerné car seuls des véhicules légers circuleront, avec une limitation de la vitesse à 30 km/heure.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase travaux : les travaux seront réalisés en journée, et n'entraîneront pas d'émissions lumineuses. En phase d'exploitation : l'éclairage ponctuel dû aux feux lumineux des véhicules sera transitoire. Les dispositifs d'éclairage (lampadaires) seront situés à bonne distance de la haie au Sud (point d'intérêt pour l'avifaune) et s'éteindront entre 23 et 6 heures. Les longueurs d'onde seront plus proches des oranges que des bleus (pour l'entomofaune notamment).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le trafic attendu est plutôt faible (500 VL/jour), la vitesse de circulation limitée à 30 km/h. Par ailleurs, la nouvelle voirie n'engendrera pas de trafic supplémentaire mais permettra simplement une meilleure répartition de ce dernier dans un objectif de fluidification, tout en sécurisant les abords du groupe scolaire de la Noé Verte. Enfin, le projet favorisera les déplacements doux à l'intérieur du lotissement jusqu'à rejoindre la piste cyclable rue du Val.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Risque très ponctuel. En cas de pollution accidentelle (perte de fluide par un véhicule, accident de la circulation ou autre), un tamponnement sera possible par le fossé de bord de route et le couvert herbacé de la prairie. La zone humide adjacente étant déconnecté du réseau hydrographique, le risque d'atteinte au milieu est limité.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'aménagement permettra de désengorger la circulation et de faciliter l'accès de certains services (ramassage des ordures ménagères entre autres), sans provoquer une augmentation du trafic, seulement une dilution/meilleure répartition. Il permettra également de sécuriser les abords du groupe scolaire de La Noé Verte, en réduisant le passage des véhicules (et des engins de chantier en phase travaux). L'aménagement sur la parcelle ZI 0152, ne peut être évitée pour des raisons techniques (présence de la départementale au Nord), sécuritaires, et tout simplement d'absence d'autre foncier communal débouchant sur la rue du Val. La largeur de la voirie a été étudiée pour limiter au maximum l'incidence potentielle des travaux. Il s'avère que le double-sens est indispensable pour répondre au besoin de fluidification du trafic et d'accès à certains véhicules larges (camions-poubelles). Suite à la réflexion menée sur l'optimisation de la largeur nécessaire à l'aménagement, il ressort que 9,50 m permettent le bon fonctionnement de la voirie (7 m voirie + trottoir/1,5 m fossé enherbé/1 m d'espaces verts avec éclairage). La vitesse réduite (30 km/h) en phase d'exploitation ainsi que l'éclairage public éteint entre 23h et 6h limiteront également les incidences du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un diagnostic écologique a été mené en 2022. Les enjeux relatifs à la faune sont concentrés sur la haie en limite Sud qui ne sera pas impactée par les travaux. La flore présente est peu diversifiée, les milieux sont homogènes et partiellement artificialisés (remblais). Il n'a pas été mis en évidence d'espèce à statut ni d'habitats d'intérêt communautaire. Le milieu urbain environnant n'est pas des plus favorables à la biodiversité et le site ne s'inscrit pas dans la Trame verte et bleue ni dans aucun zonage environnemental. Le projet a été étudié pour limiter au maximum les incidences sur les milieux/espèces. Les impacts sur l'environnement en phase d'exploitation semblent minimes (pas de trafic supplémentaire, utilisation par des VL/mobilités douces, éclairage maîtrisé...). Au vu de ces éléments le projet semble pouvoir être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : inventaire des zones humides sur la parcelle d'accueil du projet
Annexe 8 : impact en zone humide
Annexe 9 : mesure compensatoire (même si le seuil réglementaire de 1000 m ² de la rubrique 3.3.1.0. de la Loi sur l'Eau n'est pas atteint)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

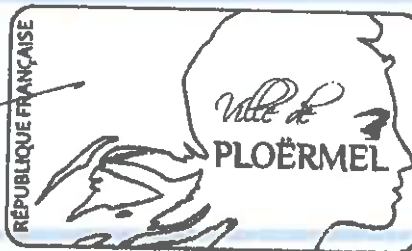
PLOERNEL

le,

19/9/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Co-maîtrise d'ouvrage

[illegible]

Localisation du site d'étude

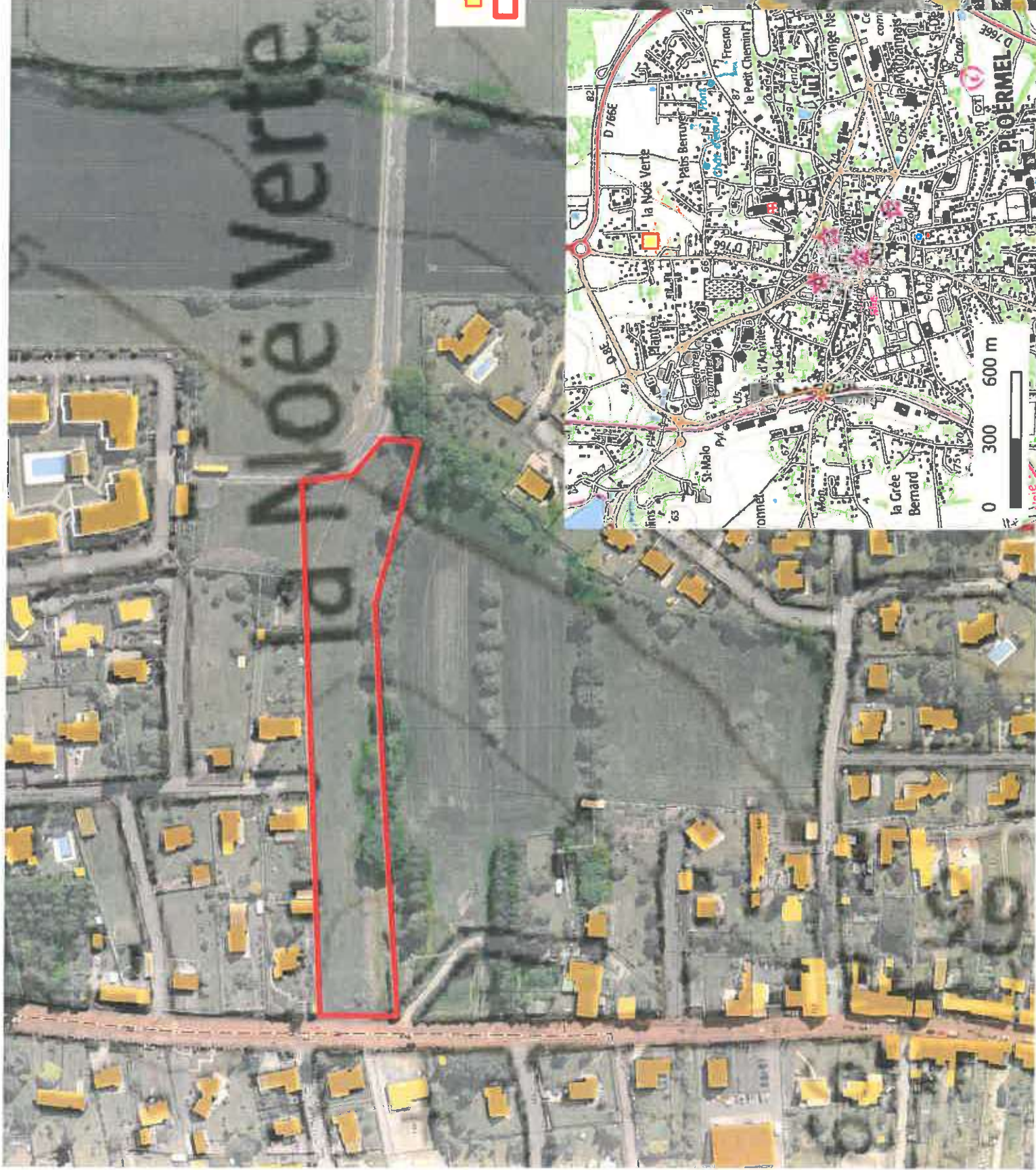
La Noë Verte

Ploërmel



août 2022

-  Localisation du site d'étude
-  Aire d'analyse



Projet de voirie – Desserte du lotissement La Noé Verte – Ploërmel

Photo n°1



Photo n°2





Projet de voirie
La Noé Verte
Ploërmel



Photo 1

Photo 2

Emprise du projet de voirie

0 25 50 m



Projet de voirie

La Noé Verte

Ploërmel



septembre 2022





Occupation des sols à
proximité du site

Voirie La Noé Verte

Ploërmel



septembre 2022

Étang au Duc

Emprise du projet de voirie

Non mis à jour sur les photographies aériennes

Lotissement la Noé Verte

Giratoire

Zone d'activités (Lidl, Centrakor...etc)

Cours d'eau (RUCE - DDTM 56)



Carte des zonages environnementaux Natura 2000

La Noé Verte

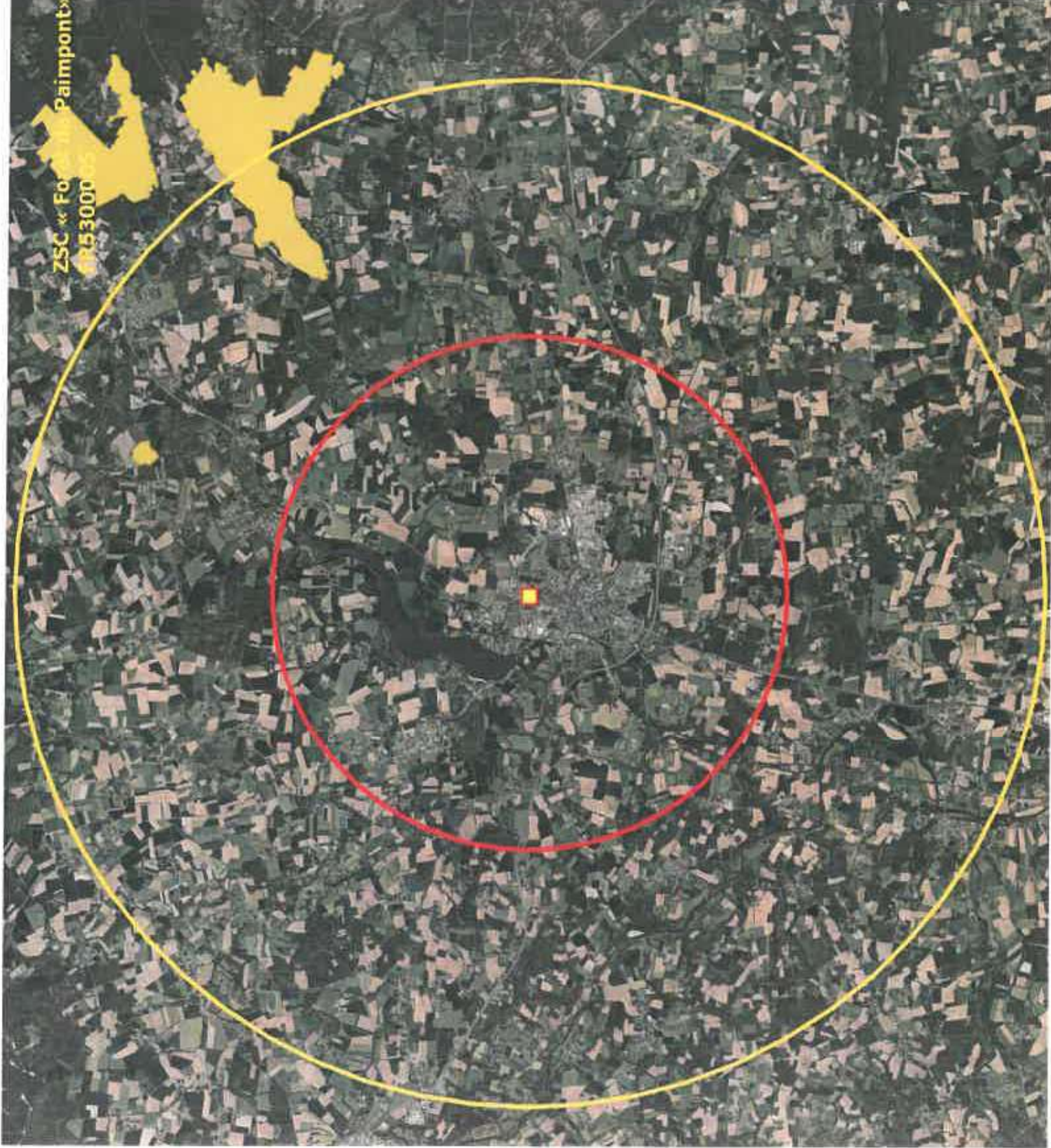
Ploërmel



août 2022

- Site d'étude
- 5km
- 10km

Zone Spéciale de Conservation
Sites d'importance communautaire



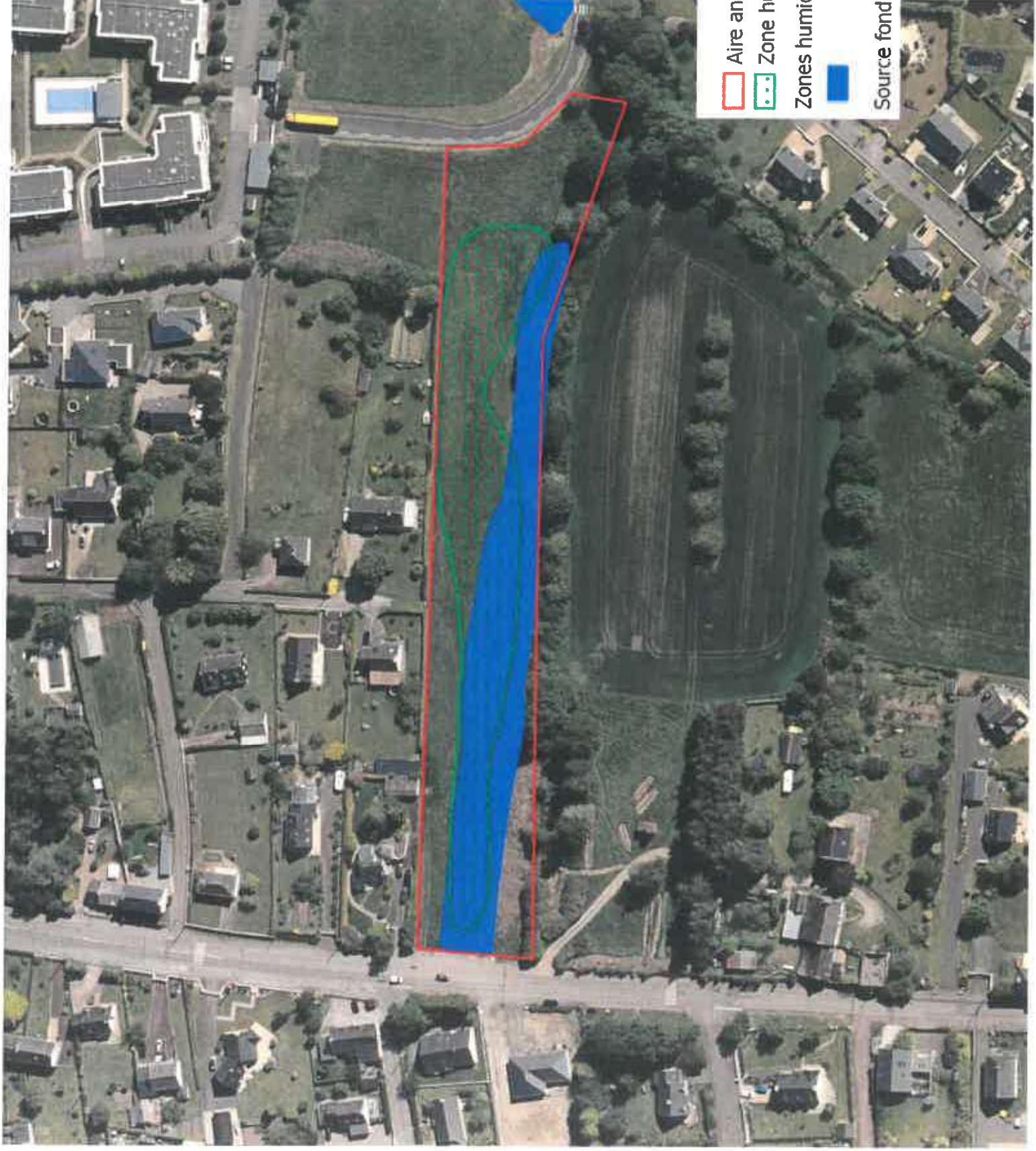
Zones humides au niveau de l'aire d'analyse

La Noé Verte

Ploërmel



août 2022

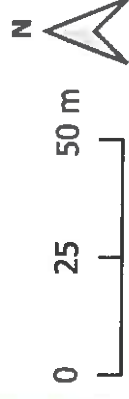


 Aire analyse

 Zone humide (2022)

 Zones humides (SAGE Vilaine)

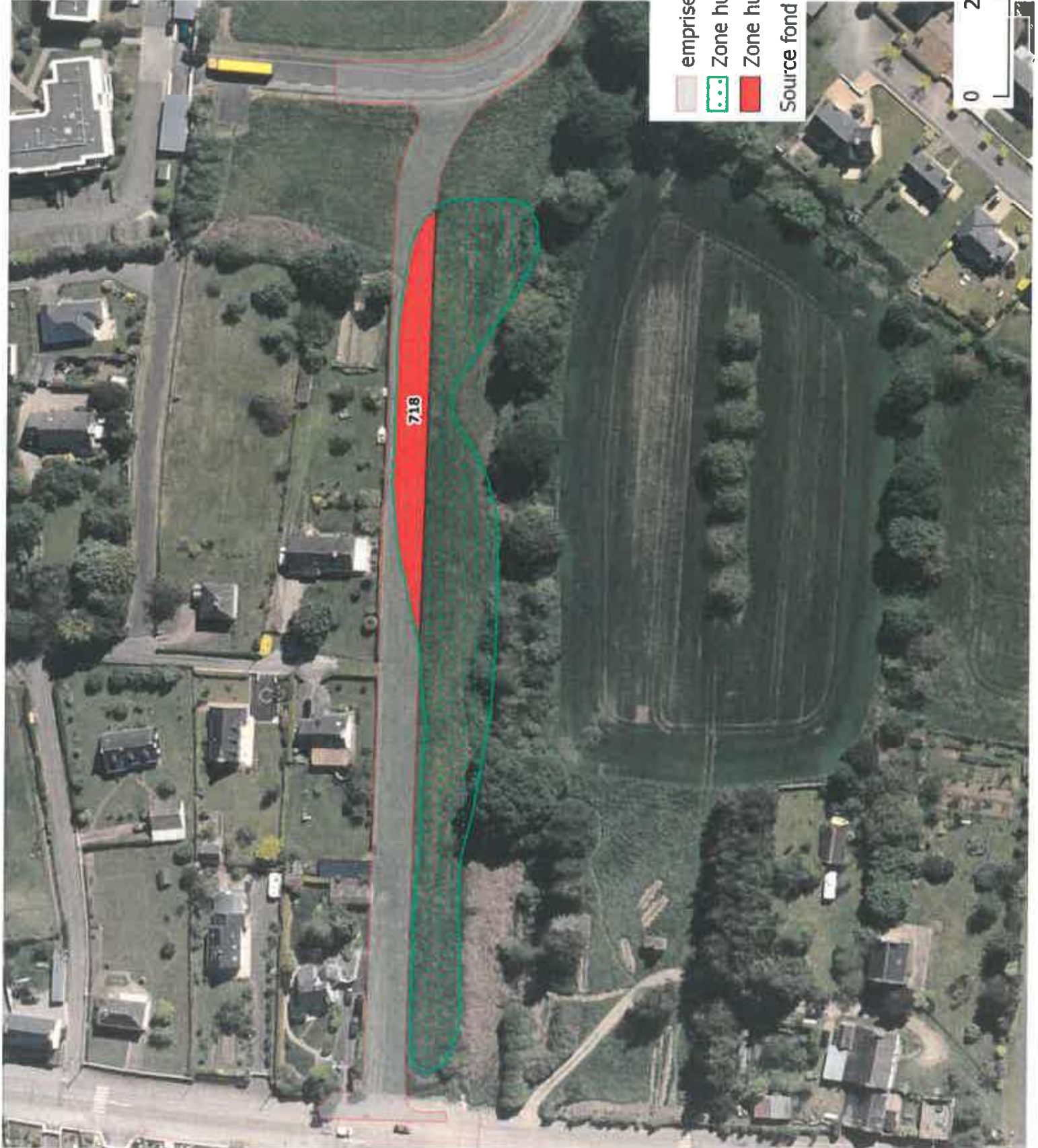
Source fond orthophotographie : Géoportail



Impact du projet sur la zone
humide
La Noé Verte
Ploërmel



août 2022



- emprise voirie projet
- Zone humide (2022)
- Zone humide impactée

Source fond orthophotographie : Géoportail



Mesures compensatoires proposées pour la restauration de la zone humide

La Noé Verte

Ploërmel



septembre 2022

